



LIBRARY
Assemblée générale
UN/SA COLLECTION

APR 29 1993

Distr.
GENERALE

A/47/885
9 février 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-septième session
Point 22 de l'ordre du jour

SITUATION DE LA DEMOCRATIE ET DES DROITS DE L'HOMME EN HAÏTI

Lettre datée du 8 février 1993, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Argentine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un communiqué de presse relatif à la situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti qui a été publié par le Ministère argentin des affaires étrangères le 8 février 1993 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 22 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Emilio J. CARDENAS

ANNEXE

Communiqué de presse publié par le Ministère argentin des
affaires étrangères le 8 février 1993

Le Ministère des relations extérieures, du commerce international et du culte exhorte les autorités haïtiennes à éviter tout attermoiement et toute manoeuvre dilatoire de nature à empêcher la restauration de la démocratie en Haïti et à y susciter un climat de violence.

De même, il les engage à coopérer de bonne foi avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains, M. Dante Caputo, dans cette perspective.

Enfin, il appuie pleinement les activités et la démarche de l'Envoyé spécial, en déplorant les incidents qui ont marqué son arrivée à Port-au-Prince, et se déclare convaincu que le respect de la Charte des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains prévaudra et que de tels incidents ne se reproduiront plus.
